



Sommaire

- Le Mot du Maire
- Finances
- La fibre optique arrive à Vinzier !
- Projets
- Urbanisme
- Travaux et réalisations
- Environnement
- École et jeunesse
- Associations
- Tourisme
- Apieme
- Infos CCPEVA
- Évènement et agenda
- État Civil
- Un peu d'histoire

Le Mot du Maire

Chers Vinzolais !

Voilà déjà deux mois que les écoliers et enseignants ont retrouvé le chemin de l'école. L'école de la République est l'école de tous, pour tous, et assure un égal accès au savoir et à la connaissance pour chaque enfant. Elle est la porte d'entrée sur leur avenir, et leur permet de devenir des adultes responsables, curieux et respectueux des autres. La mission de l'école est d'aider vos enfants à développer leurs connaissances du monde qui les entoure. Les enseignants jouent un rôle primordial dans cette mission car ils garantissent et transmettent les valeurs de notre société. La Commune est très attachée à ce que vos enfants soient heureux d'aller dans notre établissement scolaire, et qu'ils aient envie d'apprendre. Je tiens à vous remercier, enseignants, qui exercez votre métier avec passion et conviction. Votre tâche n'est pas aisée, en particulier cette année encore, avec le protocole sanitaire imposé et toutes les contraintes dues à la Covid 19. Je sais votre dévouement pour nos enfants et je sais que celui-ci sera sans faille. Je remercie également l'ensemble du personnel communal qui s'est investi cette année encore, pour que la rentrée scolaire soit une réussite. Vous avez tout mis en œuvre pour que les enfants se sentent bien et en confiance ; le moment du déjeuner est, malgré les contraintes sanitaires, un moment agréable et vous savez garder le sourire derrière vos masques. Sachez que la municipalité continuera à travailler pour améliorer les bâtiments, les cours de récré ou les abords de l'école ; la réussite passe également par un bon environnement de travail. Je sais que ce n'est pas facile de travailler dans des locaux partagés et mutualisés (salle de gym déplacée, salle de sieste déplacée, locaux en commun avec le centre aéré...). Je terminerai ce mot en m'adressant à vous les enfants : je suis admirative de votre envie d'apprendre et de votre capacité à appréhender la rentrée scolaire avec beaucoup de sérénité et je vous souhaite une très belle année scolaire remplie de réussites et de découvertes.

Bonne lecture !

Marie-Pierre GIRARD, Maire



Finances (Bastien Flacon)

Un point sur les Finances de la Commune a été réalisé à la rentrée.

L'objectif étant d'avoir une vue globale de l'état des dépenses et recettes à date et de réaliser la prévision de clôture de l'exercice 2021.

D'une manière générale le budget est tenu. Certains postes de dépenses sont en augmentation par rapport au prévisionnel tels que :



- **Fournitures et petits équipements :**

Ce poste était sous-évalué au regard des travaux confiés en direct au personnel technique au cours de l'année.

- **Électricité :**

La très forte augmentation de la taxe "garantie de capacité" en 2021 (mécanisme d'enchère annuelle) n'avait pas été intégrée au budget prévisionnel.

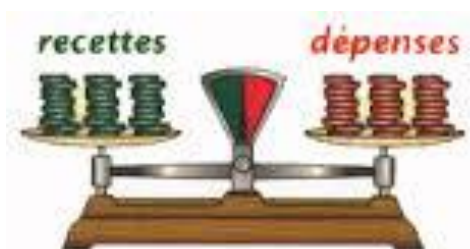


Pour information cette taxe a subi une augmentation de **236 %** par rapport à 2020 et vient logiquement gonfler les dépenses énergétiques de la Commune.

En parallèle une étude plus précise des consommations électriques par bâtiment est en cours afin d'identifier d'éventuelles dérives.

- **Charges de Personnel :**

- un agent en arrêt longue maladie prolongé a dû être remplacé sur une plus grande période, des embauches de CCD pour l'été afin d'assurer l'accueil et l'entretien du gîte d'étape du GR5 et du camping et l'embauche d'un CDD pour pallier au surcroît de travail au sein des services techniques.
- Un poste d'ATSEM à mi-temps a été créé devant l'augmentation du nombre d'enfants inscrits en maternelle ; enfin, un renfort au sein de la cantine et de la garderie devant la hausse des effectifs.
- A noter également que la Commune de Vinzier prend à sa charge le poste d'agent de cantine pour le centre aéré (mercredis et vacances scolaires), la répartition des charges pour cet emploi s'effectue ensuite au sein des 6 autres communes du Gavot.



Le budget municipal devant être équilibré en recettes et en dépenses ainsi que par chapitre, la commission finances a proposé de conserver le montant disponible en « Dépenses imprévues de fonctionnement » afin de terminer l'année sereinement, et de réduire le virement initialement prévu de 756 947,24 euros à la section investissement afin de compenser les 50 000 euros de dépenses de fonctionnement manquants.

La décision modificative a été présentée et votée par le conseil municipal du 07/09/2021.

La Fibre optique arrive à Vinzier !

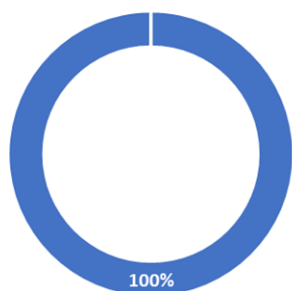
Après la phase Infrastructure terminée en 2020, la seconde phase de Déploiement est en cours sur la Commune. Cette seconde phase a pour but d'amener la fibre optique au plus près des habitations.

Le déploiement du très haut débit sur VINZIER est piloté par le SYANE, Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie. L'entreprise SOBECA réalise les travaux de génie civil (tranchées, pose des chambres de tirage) et l'entreprise SOGETREL déploie les installations réseau. Le réseau fibré utilisera, suivant les hameaux, les chambres existantes et les réseaux enterrés et/ ou aériens existants. Ci-après quelques photos de l'avancement du chantier :

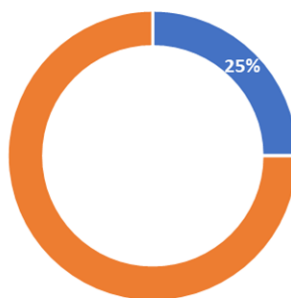
Point d'avancement à début Octobre 2021 :

Les travaux avancent bien et le planning prévisionnel est tenu. Ci-dessous le taux d'avancement des principales opérations :

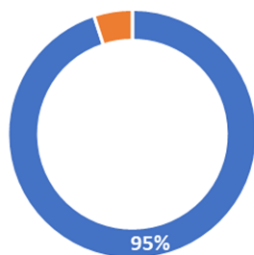
Avancement Pose des chambres enterrées



Avancement déroulage de la Fibre



Avancement du génie civil (Tranchées)



Pour information la réfection des enrobés suite aux travaux de Génie Civil (tranchées) sera réalisée pour fin Octobre 2021/début Novembre 2021.

D'ici là, si vous constatez un quelconque désordre ou une signalisation insuffisante n'hésitez pas à prévenir les services en Mairie.

L'ouverture à la commercialisation de la Fibre Optique sur la Commune est prévue courant 2022.

Encore un peu de patience !

La trancheuse et l'aspiratrice en Action



Les conduits enterrés



Pose des Chambres enterrées



Projets (André Vagnair)

Mise à jour et rénovation des panneaux de signalisation directionnelle

La commune a pour projet de réactualiser et rénover les panneaux de signalisation qui indiquent d'une part les lieux stratégiques de la commune (mairie, école, poste, gîtes, cabinet médical, hameaux, etc...) et d'autre part la direction à prendre pour trouver les différentes entreprises ou entrepreneurs locaux.

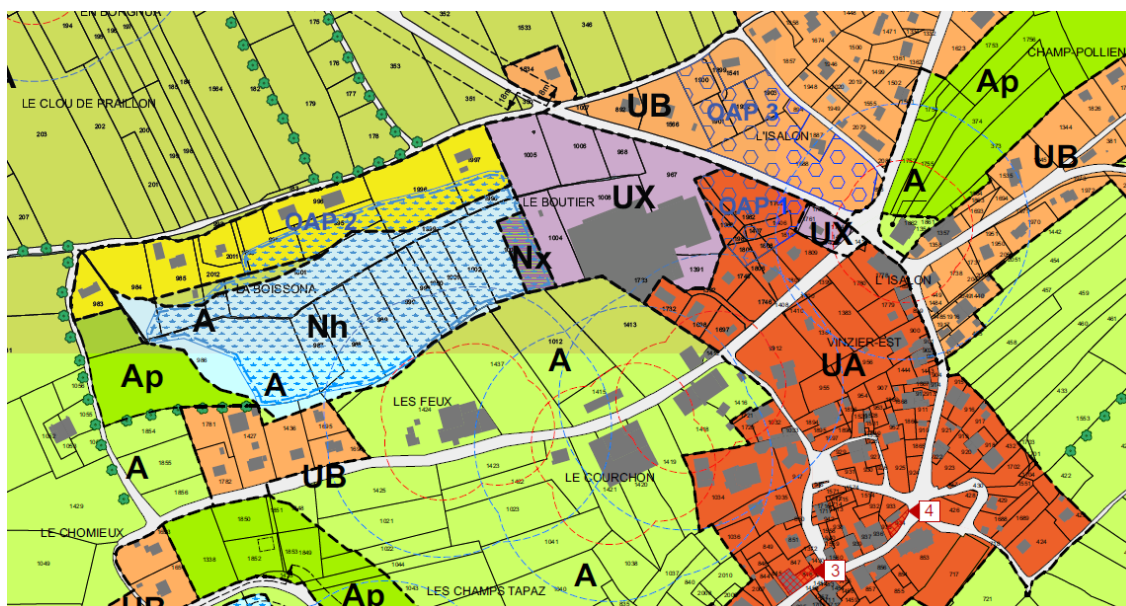
Les entrepreneurs qui souhaiteraient figurer sur lesdits panneaux moyennant une participation financière à hauteur de 120 Euros environ sont invités à en faire part par écrit à la mairie **d'ici au 30 novembre 2021**.

Un devis sera alors sollicité pour la réalisation de ce projet.



Urbanisme

La révision allégée n° 1 du PLU, portant sur l'évolution de la zone humide et agricole vers une zone permettant notamment la création de parking dans la zone commerçante est suspendue : un recours a été déposé par le Préfet contre la délibération d'approbation du Conseil Municipal. Une communication sera réalisée sur l'évolution du dossier, sur les supports de communication habituels.



Travaux et réalisations

Vidéo Protection :

L'extérieur des bâtiments et équipements publics au Chef-Lieu a été équipé de caméras vidéo protection, pour prévenir et lutter contre tout acte de malveillance (intrusion, vol, dégradation...). Les conditions strictes d'emploi sont respectées afin de préserver la vie privée des habitants.

Les caméras ont ainsi été posées par la société CSCI au niveau des locaux des services techniques, du parking et des abords de la mairie de l'école et de l'Eglise.



Rénovation intérieure des gîtes :

Les travaux de rénovation des gîtes sont actuellement en cours (peintures intérieures, cuisines équipées et aménagements intérieurs) ; ces travaux sont subventionnés en grande partie par la Région Auvergne Rhône Alpes (17 302 euros) et par la CCPEVA (12 384,51 euros).

Aménagement de la RD Vers les Granges :

La réunion technique du Pôle Routes du Conseil Départemental a confirmé la faisabilité du principe de « plateau » : cela devra permettre le ralentissement des véhicules et d'assurer la sécurité des accès aux conteneurs semi enterrés. D'autres aménagements similaires sont à l'étude.



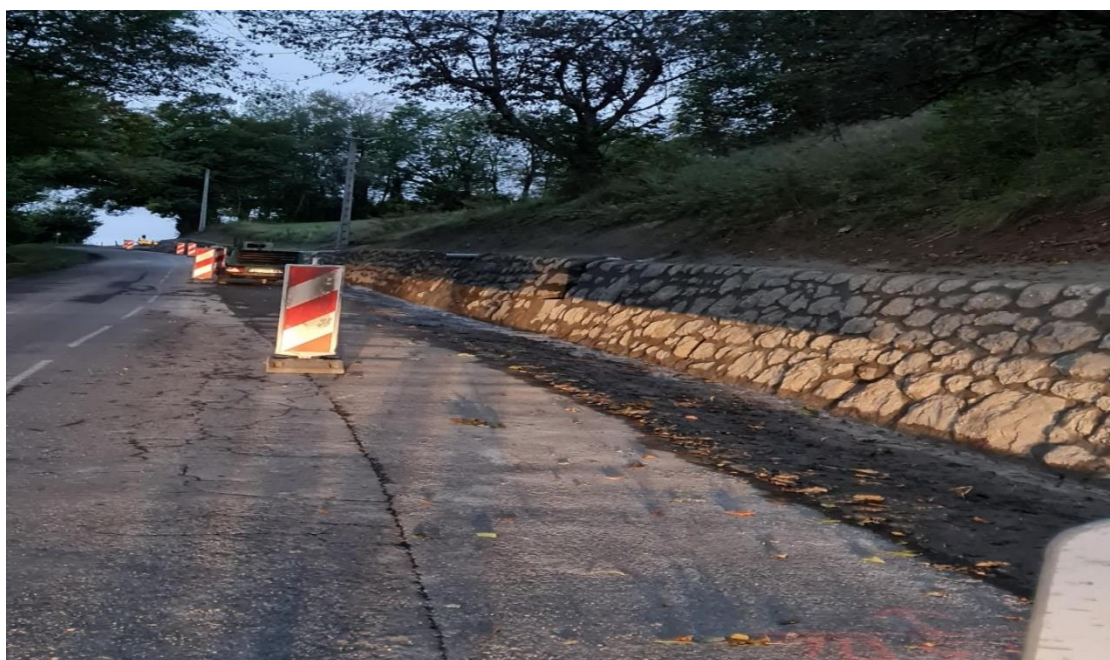
Il est à rappeler que la RD22, toujours coupée, pendant la durée de travaux de protection de chutes de pierres dans le secteur de Château Gurnel, génère beaucoup de trafic et de circulation dans Vinzier, et d'agacements et d'énervements devant le comportement des automobilistes.

Un appel à tous les administrés au rappel scrupuleux du code de la route sur les voies de la commune et à la modération de leur vitesse est sans cesse lancé : des contrôles routiers ont été demandés auprès de la gendarmerie car il est constaté encore trop de comportements dangereux.

Travaux de protection des chutes de pierre SUR RD 22 par le Conseil Départemental



Travaux de sécurisation du mur et de canalisations des eaux pluviales sur RD 121 par le Conseil Départemental



Eglise :

Les vitres de l'église sont très endommagées. Certaines se sont cassées. La société Vitrierie Menuiserie Évianaise interviendra prochainement pour renforcer les joints (mastic) et changer les carreaux cassés (cout 6 681 euros).



Environnement (Hélène Brachet)

En marche vers le « zéro pesticide »

La réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé des agents et des citoyens.

Plusieurs études ont montré que les pesticides employés par les collectivités ou les particuliers ont un fort impact sur la qualité de l'eau notamment.

Soucieux de l'impact des pesticides sur la ressource en eau, Vinzier s'est engagé depuis plusieurs années, dans la charte régionale « Objectif zéro pesticides », accompagné par l'APIEME et France Nature Environnement. Après un dernier bilan très positif, Vinzier est désormais éligible au label « commune 0 pesticide ».

Les bordures, trottoirs et allées du cimetière seront désormais désherbés uniquement à la force des bras de nos employés municipaux (aidés de quelques outils).



Rappelez-vous que les adventices ou « mauvaises herbes » sont essentielles à l'équilibre de la nature et que **« L'homme se doit d'être le gardien de la nature, non son propriétaire »**. (Philippe Saint Marc)

"Soyez donc indulgent, si au cours de votre cheminement, une adventice vous surprend"

Et voilà une nouvelle rentrée de passée !

Pour cette année 2021 les effectifs sont un petit peu en baisse par rapport à l'année précédente.

90 enfants sont inscrits à l'école de Vinzier, répartis comme suit :

- 23 élèves en petite et moyenne section, encadrés par Carène CISSÉ, aidée de Régine CABARET (ATSEM à temps plein)
- 24 élèves en grande section et CP, encadrés par la directrice Annie BERTHELIER, aidée de Julie DELOT (ATSEM présente les matins ainsi que deux après-midis par semaine)
- 22 élèves en CE1 et CE2 encadrés par Julie MORIN et Clara LANGRIS
- 21 élèves en CM1 et CM2 encadrés par Isabelle REMILI

La cantine et la garderie sont deux services toujours gérés par la Commune.

Plusieurs changements sont à noter cette année :

- Tout d'abord la dématérialisation des inscriptions et des règlements avec la plateforme E-ticket, permettant de gérer plus facilement les inscriptions.
- En ce qui concerne le personnel, il y a aussi du changement ! Solange DUBOIS qui s'occupait de la garderie l'an dernier, a pourvu le poste pour la cantine en supplément. Deux renforts ont été recrutés pour la cantine de l'école et du centre aéré (une intérimaire et Annie DEFLON). Nous souhaitons la bienvenue à ce nouveau personnel et leur souhaitons une belle année scolaire !

Suite à des visites de contrôle, la salle de sieste, située dans la mezzanine de la classe des petites et moyennes sections, a été déclarée non conforme. Il a donc fallu réagencer les locaux et trouver un lieu approprié en urgence pour faire dormir les 23 enfants concernés. Une partie de la salle de motricité a donc été réquisitionnée pour ce fait.

Par conséquent, pour cette année et en attendant de nouveaux locaux, les enfants exerceront leur cours d'activité physique dans la cour extérieure, quand le temps le permet, et/ou dans la salle des fêtes. Ces aménagements nécessaires ne sont que provisoires en attendant une nouvelle école répondant à tous les critères de conformité et de confort !



Salle de motricité déplacée dans la salle des fêtes

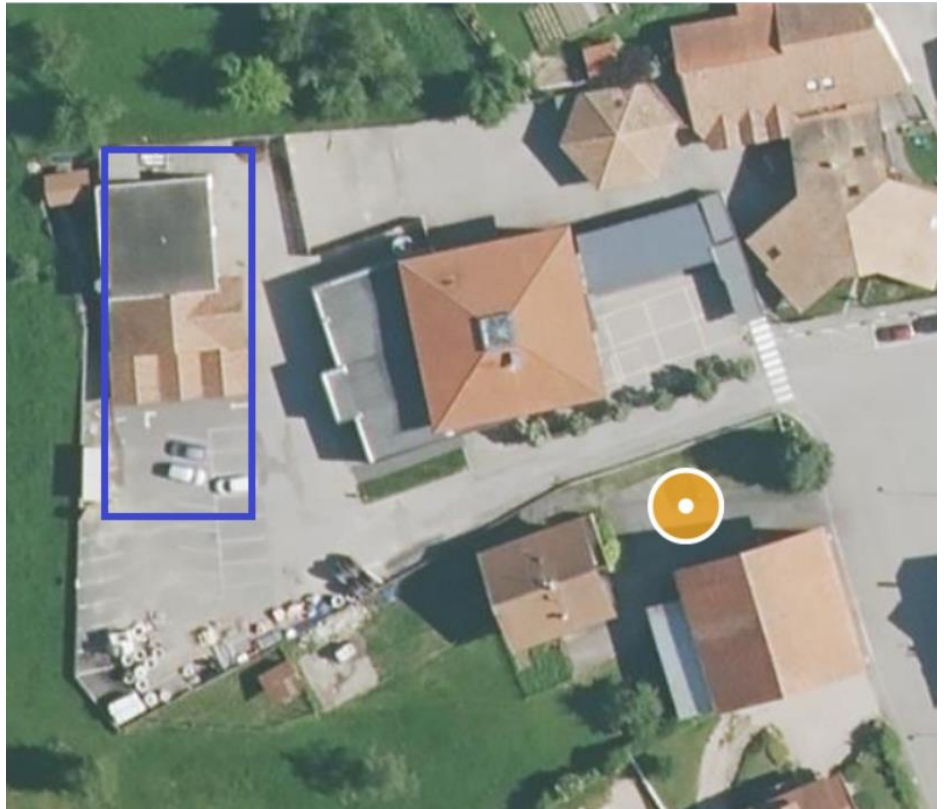
Achat de mobilier : Des bancs ont été installés dans la cour.

Un gros projet du mandat en cours est bien entendu le projet de nouvelle école, projet certes coûteux et ambitieux mais nécessaire !

Plusieurs scénarios ont été étudiés : rehaussement de l'école actuelle, construction d'un bâtiment annexe complémentaire au bâti existant, ou construction d'un bâtiment complet répondant à toutes les normes actuelles.

Le scénario privilégié actuellement est ce dernier projet, en lieu et place des locaux techniques. Actuellement la municipalité aidée de l'assistant à maîtrise d'ouvrage est dans la phase d'évaluation des coûts.

La volonté de la municipalité est de garder la proximité en centre village et ce lieu paraît le seul adéquat sachant que la Commune ne dispose pas d'autre foncier permettant la construction.



Affaire à suivre mais nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

Associations (André Vagnair)



Connaissez-vous l'association Lire et faire lire ?

Lire et faire lire est né en 1999 de la belle intuition d'Alexandre Jardin, écrivain, cinéaste et pamphlétaire français, de demander aux seniors de partager leur plaisir de la lecture avec les enfants.

Association dont le siège national est à Paris, elle se décline au niveau départemental et est présente en Haute Savoie.

En accord avec les structures d'accueil : écoles maternelles, élémentaires, collèges, crèches, bibliothèques, structures sociales, centres de loisirs et activités périscolaires ..., les bénévoles de « Lire et faire lire » rencontrent en général, une fois par semaine, un petit groupe d'environ 6 enfants, de la toute petite enfance à la 6ème auxquels ils lisent, pendant d'une vingtaine de minutes à une heure, des ouvrages de la littérature jeunesse, le plus souvent choisis en bibliothèques.

Pour les aider dans cette mission, « Lire et faire lire » propose régulièrement aux lecteurs s'ils le souhaitent, des journées de formation gratuites sur des sujets en relation avec les activités de lecture pour des enfants : apprentissage de la lecture à voix haute, animation d'un groupe d'enfants, littérature jeunesse...

Au cours d'une séance de lecture, qui n'est pas du soutien scolaire mais un moment de lecture partagée, les enfants découvrent donc les joies d'écouter des histoires, de faire vibrer leur imaginaire et leur sensibilité, ce qui les amènera à n'en pas douter, à découvrir d'autres histoires et à devenir lecteur à leur tour.

Aussi si vous avez plus de cinquante ans, et désirez consacrer une partie de votre temps aux enfants de votre région afin de leur permettre de développer leur goût pour la lecture, visitez le site <https://www.lireetfairelire74.fr>.

N'hésitez pas si vous voulez en savoir plus sur les actions de Lire et faire lire, proches de chez vous, à contacter par courriel la personne relais de votre secteur via la rubrique LIRE ET FAIRE LIRE, puis « Devenir lecteur bénévole ».

Association de gymnastique féminine

- Les cours de fitness ont repris tous les lundis de 19h00 à 20h00 pour la période de septembre à juin hors vacances scolaires, à la Salle des fêtes de la commune. Pour rappel, la participation est de 105 euros/année.
Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Alice GIRARD, présidente au 06 70 02 09 12
- Les adeptes du yoga auront désormais la possibilité de découvrir ou pratiquer cette discipline tous les jeudis de 16h45 à 17h45 et de 18h15 à 19h15 pour la période de septembre à juin hors vacances scolaires, à la salle de motricité de l'école de la commune. La participation demandée est de 150 Euros/année.
Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Hélène BRACHET au 06 35 56 85 29

Nota Bene : Le Pass sanitaire est demandé jusqu'à nouvel avis pour les deux cours

Association des donneurs de sang bénévoles (Vinzier – Larringes - Champanges)

Dates des prochains prélèvements :

- 03/12/2021 à CHAMPANGES
- 28/01/2022 à FETERNES
- 01/04/2022 à LARRINGES
- 03/06/2022 à VINZIER
- 25/11/2022 à CHAMPANGES



Tourisme

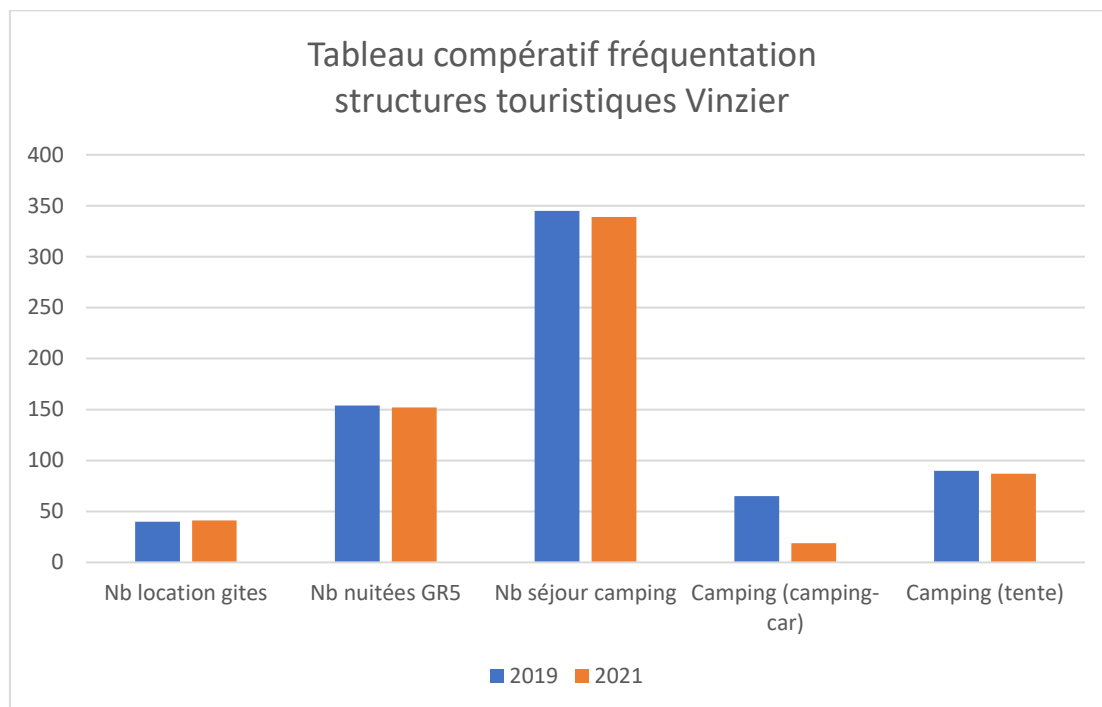


Fin de saison estivale

L'été de cette année 2021 a été bien morose, ne laissant place au soleil que sporadiquement. Cela n'a pourtant pas découragé randonneurs, campeurs et autres touristes qui ont fréquenté les structures mises à disposition par la commune.

Un comparatif de fréquentation des années 2019/2021 nous confirme la stabilité du nombre de séjours dans notre commune, ces structures n'ayant pas été mises à disposition en 2020 en raison de la pandémie Covid19.

	Structures				
Années	Location gîtes	Nb nuitées GR5	Nb nuitées Camping)	Séjours Camping (camping-cars)	Séjours Camping (tente)
2019	40	154	345	65	90
2021	41	152	339	19	87



La rénovation intérieure des gîtes telle que déjà annoncée lors du numéro précédent de Lou Novés a donc pu débuter au mois de septembre. Nous espérons que celle-ci contribuera à augmenter l'attractivité des lieux et que nous aurons plaisir à accueillir encore davantage d'amoureux de la Haute Savoie et en particulier de notre belle région du Chablais et du plateau du Gavot.



30 ans de l'APIEME

Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Évian.

Parce que notre territoire est unique, en 1992, l'APIEME a été créée. C'est une association engagée, issue d'un partenariat entre la société des eaux d'Évian et 13 communes concernées par la ressource en eau (9 communes situées sur l'impluvium, dont Vinzier et 4 communes d'émergences de l'eau minérale d'Évian). Elle fêtera des 30 ans en 2022.

L'association travaille aux côtés des agriculteurs du territoire, partenaires clés des actions de préservation de l'environnement.

Dès sa création, l'association a concentré ses actions sur la préservation des zones humides, étendu désormais à l'ensemble des espaces naturels du territoire.

Elle veille à ce que le développement des communes se fasse de manière à répondre aux besoins des habitants tout en préservant les milieux naturels sans générer de risques de pollution : programme zéro pesticide : les 13 communes, dont Vinzier, se sont engagées dans un programme visant à supprimer le recours aux pesticides dans les espaces communaux (voiries, espaces verts, cimetières, terrains de sport)

L'APIEME a participé au déploiement des réseaux de collecte d'eaux usées.



Enfin, un programme de viabilité hivernale a été entrepris afin de réduire les apports en sel sur les voiries et ses impacts sur le milieu, tout en garantissant la sécurité des usagers : 64% des routes communales de l'impluvium sont non salées.

Recensement de la population : du 20 janvier au 19 février 2022

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, il détermine la population de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des Communes : plus une Commune est peuplée, plus cette participation est importante.

La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles...) de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle : elle est rendue obligatoire par la loi mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Les questionnaires sont traités par l'INSEE, seul organisme habilité à les exploiter et cela de façon anonyme.

Ils ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr de ne pas être compté(s) plusieurs fois.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Aussi, je vous demande de réserver le meilleur accueil aux agents chargés du recensement.

La Commune recherche 2 agents recenseurs, rémunérés pendant la période du 20 janvier au 19 février 2022. Merci d'envoyer votre candidature avant le 30 novembre 2021.



Infos de la CCPEVA

Démarrage du service "France Services":

Les permanences prévues dans les locaux mis à disposition par les mairies, dans l'attente de la livraison du bus mobile vont débuter à l'automne.

Vous serez informés rapidement du jour de permanence, qui aura lieu normalement le 2^{ème} lundi de chaque mois (après-midi). Le local choisi sera la salle du conseil municipal.

Rappel : France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien auprès des différents organismes partenaires : La Poste, Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, et 3 administrations partenaires (intérieur, impôts et justice).

Cimetière

Certaines concessions dans le cimetière sont arrivées à échéance et doivent être renouvelées.

Des panneaux d'indication ont été déposés courant octobre 2020 sur les tombes concernées.

Les concessionnaires sont invités à passer en mairie afin de régler l'échéance.

En cas d'abandon ou de non renouvellement de concession, la Commune procèdera au relevage systématique des tombes et au transfert dans l'ossuaire communal. Cette reprise débutera 2 ans après la date d'expiration de la concession.

Pour plus d'information, merci de contacter le secrétariat de mairie

Événements Passés

Journée de l'environnement le 19 juin 2021



A vos Agendas...

24 octobre 2021 12h : repas des aînés, au restaurant l'atelier de Jacky, La Chapelle d'Abondance: pensez à vous inscrire en mairie ! (personnes âgées de 70 ans et plus)

11 novembre 2021 : commémoration de l'armistice 1^{ère} guerre mondiale : 9h30 devant le monument aux morts avec la participation de l'Écho de Gavot

Ils nous ont quittés...



22/07/2021	Milko Léon CARNEZ – Thonon-les-Bains	58 ans
15/09/2021	Daniel Victor SANDRA – Ginestas	74 ans
30/09/2021	Maurice Gabriel BECHET - Chaux	81 ans
16/10/2021	Gérard Louis Lucien FILLOT – La Cambuse	72 ans

Bienvenue à...

20/05/2021	Léonie LEFRANC fille de Éric LASNE et de Marie LEFRANC Chef-Lieu
06/06/2021	Aeden REY GONCALVES, fils de David GONCALVES et de Annabelle REY Champ Pollien
10/06/2021	Fanette CURDY, fille de Kévin CURDY et Pauline FRENOT La Cambuse
10/09/2021	Noé et Lou DOLY CALONNE, fils et fille de Fabien DOLY et de Claire CALONNE La Fin des Clouz
15/09/2021	Nathan ZOLGER, fils de Mathieu ZOLGER et de Aurélie GAZET La Lopie
07/10/2021	Alba APRAHAMIAN, fille de Loic APRAHAMIAN et de Pauline ECHERNIER Mérou



Tous nos vœux de bonheur...



12/06/2021	Sylvain PERRIN et Margot GARDRAT La Tate
02/10/2021	Thomas NEEL et Ludivine PINNAVAIA La Lopie



Un peu d'histoire

Les bassins font partie du patrimoine local.

Avant que l'eau n'arrive au robinet de chaque foyer, les bassins (alors nombreux à Vinzier, privés ou publics) étaient, avec les sources, les puits, les cours d'eau et les citernes, les seuls moyens d'alimentation en eau potable.

Ils répondent à un besoin élémentaire de l'homme.

L'eau, indispensable à la vie, est nécessaire à de nombreuses activités.

De tout temps, les hommes ont cherché à maîtriser leur approvisionnement en eau pour se prémunir des sécheresses, bénéficier de l'eau la plus pure possible, et réduire les distances entre le point d'eau et le lieu d'utilisation.

Dans la plupart des villages de notre région, les sources, nombreuses et abondantes ont été maîtrisées par d'importants travaux de captage et de conduite ; ce qui a rendu possible la construction de fontaines et de bassins.

À Vinzier, 98 puits ont été recensés chez les particuliers.

Tous ces ouvrages sont intéressants car ils constituent de touchants témoins de la vie quotidienne de nos ancêtres.

Nous avons principalement affaire à des bassins et fontaines sans grands décors, purement utilitaires répondant aux besoins fondamentaux des hommes et des bêtes.

Les premiers bâtiments réservés au lavage n'apparaissent qu'à la fin du XVIII^e siècle au temps des Lumières. Il faudra attendre le siècle suivant pour qu'ils équipent villes et villages, quelle que soit leur importance.

En examinant l'histoire locale, on constate que c'est après 1850 que les lavoirs firent vraiment et partout leur apparition, aménagés, couverts, transformés en bâtiments fonctionnels, indispensables à la vie de la cité.

La fontaine publique (ou Lavoir), comme la source, a pour vocation de fournir de l'eau pour la consommation et les usages domestiques ; elle permet d'abreuver les animaux, soit au retour du travail, soit au retour du pâturage, le surplus s'écoule dans un lavoir ou un rîçoîr.

L'eau y est puisée au moins deux fois par jour, pour la boisson, la cuisine, la vaisselle et la petite toilette. Elle est recueillie dans des cruches, des seaux, des brocs, des arrosoirs. Lorsqu'il s'agit de transporter une plus grande quantité d'eau, on a recours à des cuiviers ou des tonneaux, qui sont transportés jusqu'à la maison dans des brouettes. La fontaine est un édifice qui témoigne d'une corvée essentiellement féminine jusqu'à la fin du XIX^e siècle, voire le début du XX^e siècle.

Le passage au lavoir est la dernière étape avant le séchage. Comme le lavage ne consomme que quelques seaux d'eau, il peut avoir lieu au domicile, mais le rinçage nécessite une grande quantité d'eau claire, uniquement disponible dans les cours d'eau ou dans une source captée.

Les lavandières ont besoin d'une eau en quantité suffisante et constamment renouvelée, pour emporter toutes les salissures et les dernières traces de savon.

Il est important de remarquer que le circuit de l'eau est à peu près toujours très cohérent par rapport à l'usage des lieux : on récupère, dès son arrivée, de l'eau propre pour qu'elle soit puisée par l'homme ou remplisse un abreuvoir pour le bétail. C'est ensuite seulement que l'on rince le linge, puis qu'on le lave.

Il faudra attendre l'arrivée de l'eau courante dans les maisons et les étables pour voir la fin de la corvée d'eau journalière et l'allègement d'un fardeau séculaire.

À partir du moment où les réseaux de distribution d'eau ont été réalisés, il fallait rentabiliser l'adduction d'eau, et on faisait passer l'utilisation des fontaines et même leur conservation comme un signe de refus du progrès.

Les bassins des fontaines furent donc souvent vidés de leur eau et remplis de terre pour être fleuris chaque été.

De nombreux bassins en fonte finirent leur carrière comme abreuvoir à bestiaux, au milieu d'un pré.

Le long des routes les bassins en pierre furent irrémédiablement démontés pour faire un peu plus de place au trafic routier.

Aujourd'hui, si les bassins ont presque totalement perdu leur usage domestique, elles n'en restent pas moins des éléments appréciés du patrimoine communal.



Chez les Girard



Vers les Granges



Contact mairie :

☎ 04 50 73 61 19

✉ mairie@vinzier.com

Site : www.vinzier.com

<https://www.facebook.com/vinzier/>